

LES TECHNIQUES DE RECouvreMENT FISCAL

Dates et durée à convenir

Lieu à convenir

Contactez nous pour obtenir un devis personnalisé

OBJECTIFS

- Comprendre le positionnement du collecteur face aux contribuables et aux autres agents fiscaux.
- Connaître les méthodes et les outils d'un service de recouvrement.
- Maîtriser les démarches des recouvrements amiables et contentieux.

LES + DE VOTRE FORMATION

- Formation pratique basée sur de nombreuses études de cas et exercices pratiques.

PUBLIC CONCERNÉ

Cadres de la Direction Générale des Impôts

BON À SAVOIR

Exemple de programme réalisable en 5 jours

PROGRAMME PÉDAGOGIQUE

Module 1

Le cadre d'exécution du recouvrement

- Principes et droit régissant le recouvrement de l'impôt.
- Positionnement du receveur : le lien entre recouvrement, contrôle et inspection.
- Les différents types d'impôts : l'impôt sur les revenus pour les particuliers et pour les entreprises individuelles, impôts sur les sociétés (IS).
- La collecte des informations nécessaires au recouvrement.

Module 2

La gestion des recouvrements amiables

- Le principe de la date limite de recouvrement.
- La méthode de comptabilisation des recettes (droits constatés) :
 - les principes applicables : exhaustivité et dégrèvements,
 - les principes comptables de base (informatique utilisée),
 - le suivi du compte au Trésor,
 - la centralisation des versements,
 - les non-valeurs (créances irrécouvrables).
- Les procédures de collecte de l'impôt :
 - les différents moyens de règlement et leur comptabilisation,
 - les délais accordés aux contribuables : méthode et garanties.
- Les outils de suivi des comptes des contribuables :
 - l'informatisation des recettes fiscales,
 - le compte unique du contribuable,
 - le calcul des taux bruts et nets de recouvrement.

Module 3

La gestion du recouvrement contentieux

- La hiérarchie des actes de poursuites :
 - le caractère exécutoire de la recette,
 - le commandement de payer,
 - les poursuites par huissier de justice,
 - les différents types de saisie : arrêts, mobilier et immobilier.
- Les procédures collectives : de la cessation de paiement à la liquidation judiciaire.
- Les suretés (droits réels et garanties) : hypothèques, nantissements, privilèges, cautionnements et gages.
- L'importance de la dimension psychologique dans le recouvrement.
- Le cas particulier du recouvrement après contrôle fiscal.

présentiel ou @learning

présentiel ou @learning

présentiel ou @learning

Pré-requis : Avoir occupé ou occuper un poste en lien avec le thème de la formation